

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

Corum : 8

Présents : 13

Absents : 2

Pouvoirs : 0

Votants : 13

L'an deux mil quatorze, le onze septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Hébécourt, légalement convoqués le quatre septembre deux mille quatorze, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur François LETIERCE, Maire,

Etaient présents :

BAUDOUX Philippe,
DESMOLINS Sylvie,
DUBOIS Richard,
FENÉ Marie-Laure,
FERREIRA Odette
FRANCESCHINI Michel,
GLAB Nicolas,
HACHE Jean-Claude,
LALANDE Georget,
LANGLOIS Cécile,
LETIERCE François,
MORIN Bernadette,
POTTEZ Michel.

Absents Excusés :

DELAITRE Didier,
DIGARD Stéphane,

Secrétaire de séance :

KAUFFER Karine

Sommaire de la séance du 11 septembre 2014 :

- 1- *Approbation de la séance du 26 juin 2014*
- 2- *Modification du PLU*
- 3- *Projet locatif*
- 4- *Point travaux*
- 5- *Point commissions*
- 6- *Questions diverses*

Délibérations n° :

30/2014	<i>Modification du PLU</i>
31/2014	<i>Remboursement de gravillons</i>

1 -APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 JUIN 2014

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 26 juin 2014.

APPROUVE à l'unanimité le dit compte rendu.

2- MODIFICATION DU PLU

Objet de la modification

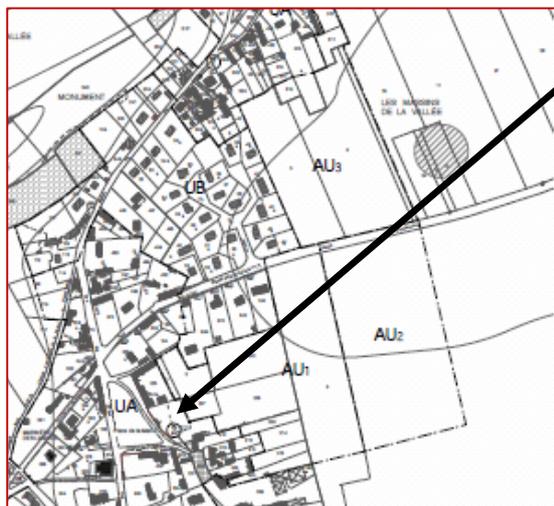
I - Adaptation des zones AU1 et AU3.

a) Nouvelle Mairie

La commune souhaite réaliser un projet structurant d'équipement comprenant à la fois :

- la mutualisation de secrétariat de mairies qui permettrait de regrouper sur une seule structure les secrétariats de 5 communes,
- une salle multi-activités, (sports, culturels, activités scolaires liées au nouveau rythmes des enfants, réceptions...)
- une cantine pour desservir l'école maternelle (regroupement pédagogiques) permettant de supprimer le transport scolaire actuel des enfants de Maternelle qui vont à Mainneville prendre leur repas.

Ce projet concerne un terrain situé dans la zone AU1 (1,4ha) au centre du village et à proximité immédiate des équipements actuels (mairie inadaptée, école maternelle...)



Aussi, ce projet est essentiel : pour préserver et améliorer les équipements actuels. Il a également pour objectif de permettre à plusieurs communes de disposer de services adaptés en améliorant les conditions de fonctionnement de l'école et des mairies. Pour la zone AU1, ces nouvelles orientations d'aménagements et le règlement devront être ajustés dans cette perspective.

Ci-dessous le projet élaboré par le cabinet d'architecte LEMOINE.



b) Logements locatifs

Par ailleurs, afin de conforter ses équipements et permettre le renouvellement de sa population, la commune souhaite construire 12 à 14 logements locatifs sur des terrains communaux situés à proximité du centre : ce projet se situe en zone AU3 sur une partie d'un terrain de 1,2hectare.



Ce projet doit permettre de répondre à une demande de logements pour de jeunes couples avec enfants qui ne trouvent pas de locations sur le secteur et qui ne peuvent pas accéder à la propriété. Il vient en appui du projet de conforter le centre et ses équipements afin de les pérenniser.

Ainsi, la procédure de modification comprendra :

- l'adaptation du plan de zonage et du règlement
- la définition d'orientations d'aménagement
- la réalisation d'une note de présentation

II-Mise à jour de points réglementaires

Il sera également possible dans le cadre de cette procédure de faire des mises à jour réglementaires en particulier en lien avec les dernières dispositions juridiques de la loi ALUR (exemple concernant les COS, SHON qui n'existent plus...).

Ces modifications ne doivent pas remettre en cause l'équilibre général du document.

Calendrier prévisionnel

La mission se déroulera d'octobre 2014 à mars 2015 et en deux phases :

- une phase d'étude et de formalisation du dossier de modification : d'octobre à décembre (avec au moins 2 réunions dont une avec les personnes publiques associées)
- une phase administrative avec approbation de la modification : janvier à mars (dont 1 mois d'enquête publique+1 mois pour le rapport du commissaire enquêteur)

Rappel : la procédure de modification ne peut pas à priori intégrer des modifications concernant des terrains classés actuellement

en zone agricole et naturelle et secteurs urbanisables (zone U et AU). Cela doit faire l'objet d'une procédure plus conséquente qui amènera à terme, la commune à actualiser son PLU et se mettre en conformité avec les lois Grenelle II et ALUR. Toutefois, l'application juridique de la loi ALUR est encore à l'étude sur certains points.

Arrêté

Suite à la délibération 26/2014 du 26 juin 2014, un arrêté lançant la procédure de modification du PLU a été pris en date du 31 juillet 2014.

Afin de compléter cet arrêté au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

JUSTIFIE le choix d'ouverture à l'urbanisation de ces zones AU par la non faisabilité opérationnelle des projets dans les zones urbanisées non exploitées : surfaces insuffisantes et implantations inadaptées.

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération n°30/2014

3- PROJET LOCATIF

3 projets modèles d'ordre architectural ont été proposés par les membres du Conseil Municipal.

Après étude, il en ressort :

- la possibilité de jumeler les habitations mais en 2 lots maximum,
- la préférence de maisons individuelles mais de styles différents tout en respectant l'esprit du PLU et de ses futures modifications,
- au vu des dimensions du terrain 57m x 210m, un choix de 10 parcelles maximal a été retenu.

4- POINTS TRAVAUX

CDC : Voirie Haguettes

Ces travaux sont sur le point d'être terminés, il reste un bout de trottoir à terminer aux numéros 5 et 7 et des reprises d'écoulement des eaux.

SIEGE : Vallée Louvée

Ces travaux sont terminés, nous sommes en attente de la réception des travaux.

5- POINTS COMMISSIONS

Commission Travaux :

- Jeux : Le projet a été mis en suspend :
L'assainissement de l'école se trouvant sous la parcelle, il sera nécessaire d'aplanir le terrain et de faire une chape avec accès. Un devis a été demandé dans ce sens. En fonction de son montant, le conseil municipal pourra donner son avis sur la continuité du projet ou l'attente d'un assainissement collectif avec le projet de construction de la salle multi-activité/Mairie.
- Cimetière : Dans le cadre de la rénovation des allées du cimetière, 31 familles avec jeunes de 16 à 20 ans ont été consultées pour le gravillonnage et la création d'une nouvelle allée. La Mairie a reçu 8 candidatures, 3 jeunes ont été tirés au sort et embauchés pour 2 jours de travail via un contrat intérimaire. Cette formule sera renouvelée afin de faire travailler d'autres jeunes du village lorsque des petits travaux dans la commune seront nécessaires.

Commission Urbanisme :

- Sont entérinés les décisions de la Commission du 4/09/2014 :

- DP A0008 DUBOIS - La Mare (Abris de Jardin)
 - ☞ Avis favorable
 - DP A0009 - VICTOR-THOMAS - Le Bas (Véranda)
 - ☞ Avis favorable
 - DP A0010 - GIROUX - Le Bois de l'Abie (Division)
 - ☞ Avis favorable
 - DP A0011 - MAHÉ - La Mare (Réfection Toiture)
 - ☞ Avis favorable
 - DP A0012 - KRACZ = Les Massins (Ouverture fenêtre) ☞ Avis favorable
 - CUB A0008 - ALEXANDRE (Projet de division)
Le lot C ne satisfait pas aux règles minimales de desserte; défense contre l'incendie, protection civile, collecte des ordures ménagères... ☞ Avis défavorable
 - DIA Vente MOUSSALLI => NEELS-MOKHTARI
 - ☞ Non préemption
- CUB Marais - Risques d'inondations par écoulement des eaux de pluies.
☞ Avis favorable avec prescriptions: La construction est autorisée si elle est réalisée au minimum à 20 cm au-dessus du point le plus bas de la route de Rouville.
- DP Morin - Selon PLU matériau PVC non conforme
☞ Avis favorable, en attente avis ABF

6- QUESTIONS DIVERSES

❖ Remboursement de gravillons

Suite aux travaux de reprofilage / gravillonnage des allées du cimetière, 3 camions de gravillons ont été livrés à la commune.

Un surplus estimé à 5 tonnes a été déposé chez Mr et Mme KAUFFER qui s'engagent à rembourser, à réception de la facture par la commune, le montant HT correspondant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

❖ Stop rue des Haguettes

La modification des emplacements des stops est à étudier pour sécuriser ce carrefour.

❖ Très Haut Débit

Un projet de central de distribution (NRO) sur Hébécourt est en court (projet sur 4/5 ans)

❖ DOMUS = Boivin

Pour faire suite au dossier DOMUS pour laquelle la commune a été déboutée, le notaire chargé de l'affaire, Me Boivin a écrit à la commune à l'intention de Mr le Maire une lettre relativement injurieuse. Une requête pour diffamation est lancée.

❖ Goudronnage des entrées

Dans la continuité des travaux de goudronnage des entrées des particuliers, une nouvelle proposition sera faite auprès des administrés afin de lancer un marché.

❖ Voisins Vigilants

Une réunion invitant les référents a eu lieu ce 3 septembre 2014.

Une prochaine réunion pour déclaration en préfecture, aura lieu avec la gendarmerie, les référents et la Mairie pour la signature du protocole.

ⓘ Il manque 1 référent pour le secteur de la Pérelle et des Massins.

❖ Calvaire de la Mare

La parcelle est en cours d'acquisition par la commune. Les tilleuls dont les branches gênent le voisinage seront taillés en attendant la finalisation de l'acquisition.

❖ Transport Scolaire

Il a été rapporté à plusieurs reprises que :

- la navette qui relie l'école Jeanne d'Arc au lieu de prise en charge du transport scolaire n'arrive pas à temps à cause des travaux dans le centre-ville de Gisors.
- Suite au retrait de la 2^{ème} rotation (bus de 9h) sur la commune, le 1^{er} bus se retrouve saturé et des enfants voyagent debout dans le bus!

Ces affaires seront rapportées à la CdC pour explications et corrections des problèmes.

❖ Abri de bus école

Un carreau doit être changé suite à des impacts de nature inconnue. Une poubelle devra y être installée ainsi qu'à l'abri bus de la Lande Soret.

❖ Illumination de Noël

Afin d'avoir une illumination relativement homogène sur le village, une nouvelle commande sera effectuée.

❖ Doléances

- o Les fleurs de la Mare ont encore été coupées.
- o Le nettoyage des trottoirs demandé à Bézu St Eloi, conformément à la convention n'a pas encore été fait
- o L'abri bus près du cimetière, ainsi que l'abri bus en bois sur la place n'ont toujours pas été démontés.

La séance est levée à 23 heures 00.

François LETIERCE

BAUDOUX Philippe

DELAITRE Didier

DESMOLINS Sylvie

DIGARD Stéphane

DUBOIS Richard

FENÉ Marie-Laure

FERREIRA Odette

FRANCESCHINI Michel

GLAB Nicolas

HACHE Jean-Claude

LALANDE Georget

LANGLOIS Cécile

MORIN Bernadette

POTTEZ Michel

